



# SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 juillet 2019 à 18h30

tel : 02.31.27.15.80  
fax : 02.31.23.86.06  
mairie@cagny.fr  
www.cagny.fr

## **BATIMENTS COMMUNAUX – PATRIMOINE**

### **SALLE OMNISPORT**

(Joël COTREL, rapporteur)

#### **BARDAGE:**

délibération 2019/41

Le bardage de la salle omnisport composé de tôles translucides se casse progressivement. Le personnel communal a déjà procédé ponctuellement au remplacement de quelques plaques mais maintenant, une réhabilitation totale des murs s'avère impérieuse.

Pour ce chantier, plusieurs devis ont été établis et il est proposé de retenir celui de l'entreprise CASTEL pour un montant de 24 945,68 € HT soit 29 934,81 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR)

- valide les travaux de réhabilitation du bardage de la salle omnisport,
- retient le devis de l'entreprise CASTEL pour un montant de 24 945,68 € HT soit 29 934,81 € TTC,
- décide de financer l'opération à l'article 21318 de la section d'investissement,
- donne à Madame le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

## **VOIES – RESEAUX - EQUIPEMENTS**

### **VIDEOPROTECTION : REFUS DE SUBVENTION**

délibération 2019/42

Par délibération n°2019/04 en date du 12 février 2019, le Conseil municipal décidait d'installer des caméras aux entrées de ville.

La demande de subvention sollicitée au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) n'a pas été retenue aux motifs que des projets déjà en file d'attente étaient plus prioritaires.

La commune est invitée à réitérer sa demande en 2020.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR)

- décide, en l'absence de subvention, de reporter l'installation d'une vidéoprotection aux entrées de ville de la commune,
- donne à Madame le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

## **GYM EQUILIBRE : SUBVENTION**

délibération 2019/45

Depuis 2018, le Conseil municipal subventionne « le programme équilibre » en prenant en charge la cotisation d'adhésion des habitants de Cagny hors EHPAD.

Pour l'année 2018/2019, la dépense s'est élevée à 300 € et une dizaine de personnes a suivi l'activité qui se déroule au dojo du gymnase du Petit Bois.

Pour l'année 2019/2020, Madame le maire propose de renouveler l'aide dans les mêmes conditions.

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité (14 voix POUR) :

- décide de prendre en charge, pour l'année 2019/2020, les frais d'adhésion au programme « équilibre » pour les personnes de Cagny, hors EPHAD,
- dit que la participation sera versée sous forme de subvention au Club de l'Amitié,
- donne à Madame le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **ECOLE ELEMENTAIRE : CONSEIL D'ECOLE DU 21 JUIN 2019**

(Jérôme PAVIE, rapporteur)

Le conseil d'école de l'école élémentaire s'est tenu le 21 juin dernier et comme à l'accoutumée, pas de problèmes relevés en dehors de la matérialisation d'une interdiction de stationner après la ligne blanche déjà peinte au sol.

La vie scolaire est très dynamique avec de très nombreux projets prévus et réalisés : carnaval, printemps artistique, parcours citoyen, fête médiévale, kermesse, permis piéton et informatique...

A souligner, une liaison CM2 – 6<sup>ème</sup> (collège Villey-Desmeserets) remarquable.

Pour la rentrée prochaine, les effectifs prévus sont de 139 élèves répartis en 6 classes :

- 2 CP à 41 élèves
- 1 CE1 à 25 élèves
- 1 CE2 à 27 élèves
- 1 CM1 à 26 élèves
- 1 CM2 à 20 élèves

### **ECOLE MATERNELLE : CONSEIL D'ECOLE DU 24 JUIN 2019**

(Jérôme PAVIE, rapporteur)

Le conseil d'école de l'école maternelle a été marqué par le projet de fermeture d'une classe. Actuellement, les effectifs sont de 87 élèves. Deux dérogations scolaires ont été refusées par la mairie de Frénoville que Jérôme PAVIE et Madame le maire rencontreront demain matin. A noter qu'une pétition circule contre la fermeture de la 4<sup>ème</sup> classe et elle a recueilli 193 signatures en 24 h.

Si l'école ne devait compter que trois classes :

- Madame HENNEQUIN, directrice n'aurait plus de décharge de fonction.

- Les enfants au nombre de 87 seraient répartis par classe de 29 ainsi qu'il suit :
  - 11MS et 18 GS
  - 4 PS et 12 MS et 13 GS
  - 24 PS et 5 MS
- L'aménagement intérieur de l'école serait revu avec les dortoirs positionnés dans les classes 1 et 2 à équiper de stores côté couloir, les salles de classes se trouveraient dans les classes 3, 6 et 7. La classe 5 qui sert actuellement de dortoir deviendrait une bibliothèque.

La vie scolaire de l'école maternelle est également bien animée par des projets pédagogiques, plusieurs sorties scolaires, des échanges avec l'école élémentaire, la préparation de la kermesse,....

Quelques demandes de travaux, d'acquisitions de matériels ont été présentées et seront étudiées.

## **AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

### **CDC VAL ES DUNES : CONVENTION DE VOIRIE**

*délibération 2019/48*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L5211-4-1 I.II.,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Val ès dunes,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Département du Calvados en date du 18 août 2006 portant modifications des statuts de la Communauté de Communes,

Vu la délibération du 20 février 2014 fixant le montant des conventions de voirie passées avec les communes au prorata de la longueur de voirie ayant fait l'objet d'une réfection depuis la création de la Communauté de communes,

Vu la délibération du 21 mai 2014 portant sur la prise en compte de l'entretien des bermes dans les conventions de voirie,

Vu la délibération du 20 avril 2017 instituant les modalités de calcul des conventions de mise à disposition de personnel pour l'entretien de la voirie,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Val ès dunes n°2019/86 du 23 mai 2019,

Vu le projet de convention adressé par la Communauté de communes, fixant le remboursement à la commune de Cagny pour un montant de 9 371,82 € pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (*14 voix POUR*),

- *approuve la convention de mise à disposition de services entre la Communauté de Communes et la commune de CAGNY pour un montant de 9 371,82 € pour l'année 2019;*
- *autorise Madame le Maire à signer ladite convention,*
- *donne à Madame le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

### **SEP DU CLOS MORANT**

*(Joël COTREL, rapporteur)*

#### **CONSEIL SYNDICAL DU 18 JUIN 2019**

Lors de sa dernière séance, le Conseil syndical du Clos Morant a délibéré sur les points suivants :

- le marché de réhabilitation des canalisations d'eau potable à Cagny – rue de la Poste et à Frénouville – rue de la Résistance a été confié à l'entreprise FLORO TP pour la somme de 89 185 € HT soit 107 022 € TTC,
- le contrat d'affermage arrivant à expiration le 30 juin 2019 a été reconduit pour une période d'un an, le temps que le nouveau syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable d'Argences – le Clos Morant puisse lancer la consultation pour une nouvelle DSP (Délégation de Service Public),

- le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable) a été adopté.
- L'attribution d'une indemnité pour le concours du Receveur Municipal,
- Une décision modificative qui ne modifie pas le montant global du budget.

### **PRESENTATION DU RPQS (RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE) 2018**

Le RPQS 2018 du syndicat d'eau potable du Clos Morant est présenté au Conseil municipal.

### **SIAEP D'ARGENCES –CLOS MORANT : CONSEIL SYNDICAL DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2019**

*(Joël COTREL, rapporteur)*

Le SIAEP d'Argences – Clos Morant, issu de la fusion des syndicats d'eau potable d'Argences et du Clos Morant, a été installé le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Le président en est Claude FOUCHER et le Vice-président Joël COTREL.

Au cours de ce conseil syndical, il a été décidé de lancer une DSP (Délégation de Service Public) pour renouveler les contrats d'affermage qui deviendront caducs le 30 juin 2020. Le cabinet CIBEO devenu CISSE au 1<sup>er</sup> juillet 2019 assistera le syndicat.

La prochaine réunion est fixée au mardi 9 juillet 2019.